

Avant-propos

Par Thérèse Sainte-Marie

Après quelques semaines de retard, voici enfin notre numéro d'hiver du Bouge. Depuis janvier, les événements ne cessent de se précipiter à une vitesse folle et nous font constamment courir contre la montre. En voici un petit aperçu.

D'abord les nouvelles internes. Nous avons une nouvelle employée contractuelle au CIAFT: Denise Dextraze est en effet spécifiquement chargée de la préparation de notre congrès d'orientation de l'automne prochain ainsi que de notre projet de vidéo portant sur la situation actuelle des femmes sur le marché du travail. Bienvenue Denise! et merci d'être avec nous!

Ensuite les événements externes. Signalons le dépôt de trois avant-projets de loi (ou livres blancs) portant sur des sujets qui concernent grandement les femmes: La réforme de la sécurité du revenu, les nouvelles dispositions de la politique familiale et enfin l'énoncé de politique sur la réorganisation des services gouvernementaux en région.

Ces projets de réforme gruge une grande partie des énergies du CIAFT, et ce, sans compter celles qui nous devons mettre pour assurer le maintien et le développement des organismes communautaires en développement de la main-d'oeuvre, ni celles que nous devons consacrer à la consolidation du Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional.

Il faut faire attention à ce que ce rythme d'enfer qui nous entraîne toutes ne nous fasse pas perdre du vue. Le Bouge est sans doute un moyen important pour entretenir nos liens, mais il serait aussi des plus stimulants que vous nous fassiez plus régulièrement part de vos commentaires, de vos préoccupations et de vos suggestions. Au plaisir de vous lire ou vous entendre !

Partenaires

Nous remercions sincèrement toutes nos collaboratrices qui ont contribué à la réalisation de ce numéro du Bouge.

Coordination de la production

Marie-Chantal Girard

Rédaction

Marie-Chantal Girard
Guylaine Lebrun
Thérèse Sainte-Marie

Mise en page et traitement de texte

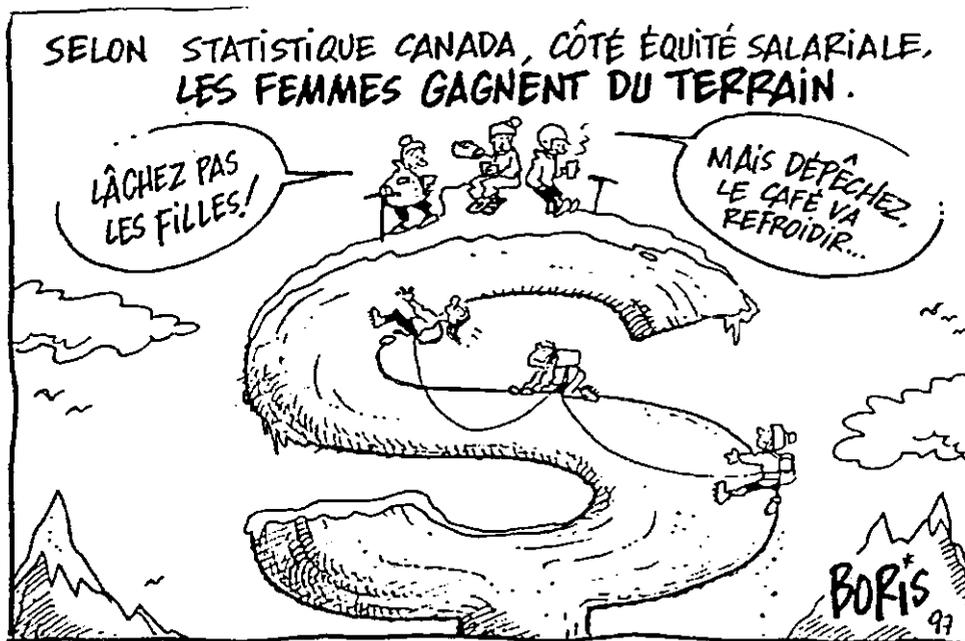
Sonia Claveau
Marie-Chantal Girard

Le Bouge

Volume 14, No 53

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec Inc (CIAFT)
1265, rue Berri, bureau 930
Montréal, Québec H2L 4X4
Tél: (514) 844-0760 Fax: (514) 844-0571

Le Bouge, bulletin de liaison du CIAFT, est publié quatre fois l'an. Le Bouge peut publier vos articles et toutes informations que vous souhaitez faire circuler à travers le réseau des lectrices du Bouge.



Le bulletin de liaison du CIAFT propose une nouvelle chronique qui traitera des régions. À chaque numéro du bulletin le «Bouge», une région sera invitée à faire part de ses faits saillants. Pour initier cette nouvelle tradition, la région de Lanaudière vous donne de ses nouvelles.

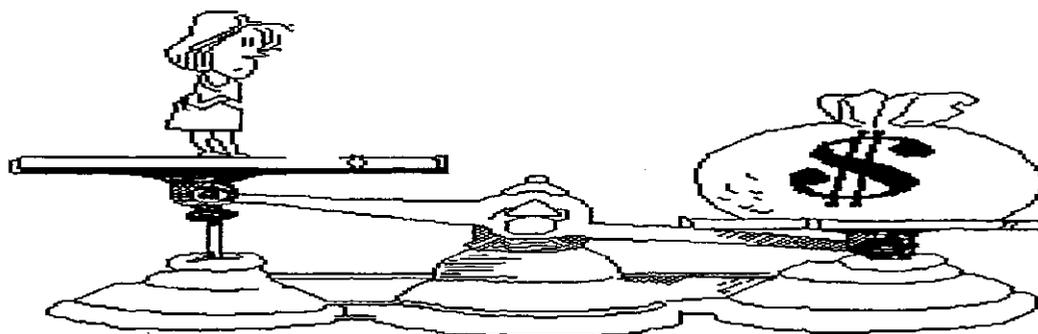
Bien sûr, il ne s'agit pas de grandes nouvelles éclatantes puisque la région de Lanaudière, tout comme le Québec entier, s'appête à prendre un nouveau virage. De nouvelles structures apparaîtront. D'autres disparaîtront...? En attendant, nous travaillons dans un climat d'instabilité, même de confusion quelquefois.

Néanmoins, le 17 janvier dernier, le Conseil régional de développement de Lanaudière (CRDL) et la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM) présentaient au salon rouge de l'Assemblée nationale, les 13 objectifs qui composent la Politique active du marché du travail (PAMT).

Par ailleurs, une vaste consultation sur la situation des groupes communautaires de la région débutera sous peu. Une partie des fonds de la mesure Développement communautaire y sera consacrée. Cette démarche devrait nous mener à la tenue d'un colloque sur l'action communautaire en 1998. Les résultats de cette recherche seront discutés lors du colloque et des priorités pour le secteur communautaire seront définies. Aussi, cette démarche vise à établir des critères spécifiques et des conditions d'acceptation des projets admissibles au Fonds d'intervention régionale (FIR). À cet effet, le CRD a décrété un moratoire pour l'étude de toute demande et ce, faute de critères d'acceptation. Il n'y a donc plus de projets admis dans le cadre de ce programme depuis plusieurs mois et il nous faudra attendre la fin de l'étude pour que le moratoire soit levé.

Quant à l'économie sociale, notre région, comme bien d'autres, s'est heurtée à certains irritants tels que l'obligation de respecter des cadres normatifs, ce qui a rendu la mesure difficile à appliquer. Nous constatons aussi que la reconnaissance de la rentabilité sociale n'est pas vraiment acquise. Peut-être devrions-nous élaborer des outils de mesure de la rentabilité sociale?

En terminant, les groupes de femmes de Lanaudière ont pris connaissance du cadre de référence sur la régionalisation déposé par le ministre Guy Chevrette. Bien sûr, cela suscite de nombreux débats, réflexions, questionnements mais des espoirs aussi. Nous attendons avec impatience la venue de monsieur Chevrette qui vient d'entamer ses consultations régionales.



Le 4 février dernier, les directrices des organismes d'intégration des femmes sur le marché du travail participaient à une réunion du comité Action-continuité du CIAFT pour discuter des stratégies à prendre pour assurer le maintien des services spécifiques en développement de la main-d'oeuvre féminine.

Quelques pistes d'action à court et moyen terme avaient été alors identifiées. Les trois principales étaient les suivantes:

- 1) acheter un espace publicitaire dans La Presse, lors de la journée internationale du 8 mars, pour publier une lettre signée par 400 personnalités provenant de toutes les régions du Québec et qui aurait fait valoir l'importance de maintenir et de développer des services communautaires d'aide à l'emploi spécifiquement pour les femmes
- 2) insister auprès du cabinet de madame Louise Harel pour que le groupe de travail ministériel mis sur pied à la fin janvier puisse obtenir un mandat clair dans la mise en oeuvre d'interventions visant le maintien des projets "femmes" en développement d'employabilité.
- 3) élaborer un répertoire des organismes communautaires en développement de la main-d'oeuvre féminine qui puisse éventuellement servir d'outil de promotion pour ceux-ci.

Au cours des semaines qui ont suivi la rencontre du comité Action-continuité, l'ampleur de la tâche a dû ramener nos pistes d'action à des dimensions plus réalistes...

En effet, après avoir vérifié auprès de La Presse qu'il en coûterait près de 4 000\$ pour acheter un espace publicitaire d'un quart de page pour samedi le 8 mars, le comité restreint d'Action-continuité

concluait que l'investissement d'énergie pour aller chercher en très peu de temps, 400 personnes acceptant de payer 10\$ pour signer notre lettre serait sans doute trop grand par rapport à l'impact concret que nous pourrions tirer de cette opération.

Par contre, nos activités avec le groupe de travail ministériel sont allées bon train. En effet, ce groupe de travail, composé de représentantes du cabinet de madame Louise Harel, du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat à la concertation et d'un représentant du Secrétariat au développement des régions s'est réuni à trois reprises, soit les 3 et 27 février ainsi que le 10 mars dernier.

Ces réunions ont permis d'engager des discussions entre les hautes directions de la Société québécoise de la main-d'oeuvre (SQDM) et du Développement des ressources humaines Canada sur les projets "femmes" financés par ce dernier. À cet effet, le CIAFT a expédié à ceux-ci une note de monsieur Jacques Leblanc, vice-président au développement de l'emploi de la SQDM qui transmettait les renseignements fournis par monsieur Gaston Plourde, directeur des programmes et services de la DRHC. Cette note affirmait que DRHC accorde une priorité aux projets s'adressant aux femmes pour l'année 97-98, et ce même si dans la plupart des cas, les organismes avaient dû "consentir" à desservir d'autres clientèles. La missive de monsieur Leblanc indiquait également que DRHC financera les "projets dans la mesure où la clientèle rejointe est une clientèle de l'assurance-emploi, ce qui ne signifie pas toutefois que l'organisme ne puisse desservir d'autres clientèles". Finalement DRHC précise que la source de financement des projets provient de la partie II de l'assurance-emploi.

Les semaines qui vont suivre nous permettront d'évaluer plus concrètement l'impact des engagements de DRHC envers les projets s'adressant aux femmes, dans un contexte où la décentralisation remet de plus en plus le sort de ceux-ci entre les seules mains des agents-es de main-d'oeuvre.

Pour ce qui est du répertoire des organismes communautaires en développement de la main-d'oeuvre féminine, nous devons terminer de rassembler et de synthétiser les informations fournies

par nos groupes au cours du mois prochain. Nous verrons, par la suite, les possibilités d'obtenir un financement pour produire un répertoire pouvant réellement servir d'outil de marketing.

Une prochaine rencontre du comité élargi d'Action-continuité est prévue pour le mois de mai. Une invitation formelle sera expédiée aux directrices des projets "femmes" au cours des prochaines semaines.

Sécurité du revenu: encore loin d'un parcours menant au véritable changement social!
Par Thérèse Sainte-Marie

Le CIAFT présentait son mémoire sur le projet de réforme de la sécurité du revenu à la dernière journée des audiences de la commission parlementaire, le 27 mars dernier.

Pour les fins d'élaboration des positions du CIAFT, nous avons communiqué avec nos membres par télécopieur pour savoir si elles soutenaient les principales orientations que nous envisagions de développer. Nous avons également participé à des réunions de concertation et d'analyse avec la Coalition de l'aide sociale et avec la Fédération des femmes du Québec.

Ce travail de consultation et de concertation aura ainsi permis de formuler des recommandations conjointes avec ces deux organismes, tout en élaborant spécifiquement les nôtres. Toutes les membres régulières et les groupes membres recevront la copie du mémoire sur la sécurité du revenu dans le même envoi que ce numéro du Bouge. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire part de vos commentaires.

Nous souhaitons vivement que ce large débat provoqué par ce projet de réforme puisse avoir favorisé une meilleure prise de conscience du gouffre à l'intérieur duquel nous entraînent le chômage structurel et l'obsession de la réduction du déficit gouvernemental. Cette réforme, même si elle comporte des dimensions intéressantes, risquent d'enliser les prestataires, et notamment beaucoup de femmes, dans une pauvreté inacceptable qui ne peut en rien les stimuler à intégrer le marché du travail. Ce n'est donc pas malheureusement pour aujourd'hui que nous pourrions nous acheminer collectivement dans un parcours menant à un changement social véritable. Il faudra pour ce faire que notre société porte un regard plus réaliste sur la situation actuelle du marché du travail et sur sa capacité réelle d'intégrer l'ensemble des prestataires aptes à travailler.

**Commission de l'équité salariale: encore de la précarité pour les femmes !
Voici le communiqué que nous avons envoyé le 19 mars dernier concernant les nominations de commissaires et le budget de la Commission de l'équité salariale**

Le 7 mars dernier, l'annonce de la nomination des trois commissaires de la Commission de l'équité salariale passait pratiquement inaperçue au Québec. La Coalition désire saluer ces nominations qui étaient attendues depuis longtemps.

Conséquemment à ces nominations, le Conseil du Trésor annonçait avec le dépôt des crédits, le budget octroyé à la Commission. La Coalition en faveur de l'équité salariale se questionne beaucoup sur le budget extrêmement limité que le Gouvernement entend réserver à cette Commission.

En effet, celle-ci s'est vue attribuer un montant de base de 1,317\$ M, incluant le paiement des salaires des trois commissaires ainsi que les frais de fonctionnement de la Commission. Quant aux ressources humaines nécessaires au fonctionnement de la Commission, elles seront puisées à même le personnel gouvernemental mis en disponibilité.

Cela veut dire, qu'au mieux, le budget total de la Commission représenterait environ 2,5\$ M, soit moins de la moitié du budget de démarrage de la Commission de l'équité salariale de l'Ontario en 1989.

Comment dans ces conditions la Commission pourra-t-elle assurer son efficacité en regard de ses mandats d'information, de formation et de soutien aux employeurs, aux employé-es et aux autres organismes? Comment pourra-t-elle également assumer ses rôles de médiatrice dans les situations litigieuses et d'aviseure auprès du ministre? Comment enfin pourra-t-elle assurer sa présence dans les régions, son support pour les milieux non syndiqués et s'alimenter auprès des diverses organisations concernées?

La Coalition en faveur de l'équité salariale s'inquiète grandement des maigres moyens laissés à cette Commission, d'autant plus que les perspectives du Conseil du Trésor d'envisager des coupures additionnelles et même un objectif à court terme d'autofinancement (!) pour cette Commission.

Selon la Coalition, pour que cette loi puisse être parmi les plus progressistes au monde, comme le prétend le Premier ministre, il aurait fallu, à tout le moins, remplir deux conditions fondamentales:

1. accorder un réel pouvoir décisionnel à la Commission de l'équité salariale, et
2. attribuer à celle-ci un budget qui lui permet d'être visible et efficace.

Les membres de la Coalition entendent dans les mois à venir jouer activement un rôle de vigilance pour faire en sorte que le gain politique obtenu par les femmes par l'adoption de la loi québécoise en équité salariale se concrétise par des gains économiques réels pour elles.



Impacts de la régionalisation sur les groupes nationaux de femmes **Par Thérèse Sainte-Marie**

Les 21 et 22 février dernier, les résidentes et directrices des groupes nationaux de femmes membres du Groupe des 13 se réunissaient pour élaborer une première analyse de l'impact de la régionalisation sur les interventions et le financement des organisations nationales des femmes.

Cette rencontre, préparée par la F.F.Q., a permis de constater qu'indépendamment des champs d'intervention des organisations féministes, le déplacement du *leadership* politique vers les régions et les localités remet en question le rôle et la nature des activités des organismes nationaux.

Une deuxième réunion est prévue à l'automne et réunira, cette fois-ci, les représentantes des tables régionales de concertation des groupes de femmes.

Comité aviseur-femmes et Réseau des représentantes en condition féminine **Par Marie-Chantal Girard**

Vous le savez déjà, le Comité aviseur-femmes a débuté ses travaux en novembre dernier. Depuis, il a déjà produit une problématique des femmes sur le marché du travail et s'est instruit sur les comités sectoriels et le Régime d'apprentissage de la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM).

Après avoir recueilli ces informations, le Comité aviseur-femmes a jugé qu'il était urgent de réagir sur deux questions. Un premier avis a donc été envoyé à la SQDM concernant la continuité du Comité aviseur-femmes, l'importance qu'un tel comité avise directement une structure décisionnelle - et non une autre structure aviseur-, que les avis se reflètent dans les plans d'action des conseils régionaux en développement de la main-d'œuvre et le maintien des acquis de la représentation des femmes sur les instances régionales. Si nécessaire, le comité poussera cette démarche un peu plus loin au printemps, lorsque nous aurons une idée plus précise des nouvelles structures et de leur fonctionnement.

Un deuxième avis a également été transmis à la SQDM au sujet du Régime d'apprentissage. Dans cet avis, le Comité aviseur-femmes demande à la SQDM et au MEQ de développer des mesures qui assureront un accès équitable aux jeunes femmes à l'intérieur du Régime d'apprentissage.

De son côté, le Réseau des représentantes en condition féminine aux instances de développement régional poursuit ses activités et prépare actuellement une analyse des nouvelles structures concernant l'emploi et le développement régional. Nous tenterons d'identifier les enjeux pour les femmes dans le cadre de cette restructuration afin de conserver les acquis et d'assurer une représentation équitable dans les nouvelles instances.

MELI MELO

A LIRE

Place aux femmes! Ce répertoire constitue l'aboutissement du projet de recherche du Réseau pour l'année 1995-1996. Sans être exhaustif, il présente un éventail des projets mis sur pied par des groupes de femmes dans divers secteurs. Il vise à outiller les femmes et les groupes de femmes, leur permettre de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs et de communiquer avec les promotrices de ces projets. Le répertoire est en vente au CIAFT au prix de 10,00\$. Tél.: (514) 844-0760



Le phénomène régional au Québec. Sous la direction de Marc-Urbain Proulx, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1996, 317 pages.

BOUCHARD, Natasha, BOUCHARD, Pierrette, SAINT-AMANT, Jean-Claude et TONDREAU, Jacques (1996). **Garçons et filles; stéréotypes et réussite scolaire**, les Éditions du Remue-ménage, 124 pages.

CIAFT (1997). **Le travail des Québécoises: état de la situation à l'aube du deuxième millénaire**, Montréal, 85 pages. Disponible au CIAFT. Tél. (514) 844-0760



BIENTÔT CHEZ-VOUS!

Vous trouverez dans cet envoi les actes du dernier congrès intitulés: **Regard sur nos choix**. Vous y retrouverez l'essentiel de ce qui s'est discuté dans les ateliers traitant de l'économie sociale, l'équité salariale, des femmes dans les secteurs non traditionnels, de la sécurité du revenu et des outils concrets nous permettant d'améliorer la qualité de nos interventions. En espérant que ce compte-rendu vous sera utile, bonne lecture à toutes!

BIENTÔT SUR VOS ÉCRANS!

En dépit des documents existants, les intervenantes et intervenants ainsi que les conseillères et conseillers en orientation manquent d'outils pour transmettre les réalités du marché du travail dans l'ensemble des secteurs d'activités économiques. Pour mieux accompagner ces femmes en démarche d'insertion ou de réinsertion au marché du travail ainsi que les personnes intervenant auprès d'elles, un projet de vidéo a été mis en branle en janvier 1997. **Les femmes et le marché du travail à l'aube du deuxième millénaire!**

Ce document audio-visuel vise donc à développer un esprit critique chez les femmes face à leurs choix professionnels et ainsi, briser les automatismes et multiplier les avenues possibles. Il vise également à faire un état de situation du marché du travail pour les femmes à la fin des années 90 et fournir un outil actualisé permettant une meilleure compréhension de l'évolution du marché du travail pour la main-d'œuvre féminine. Les membres du comité vidéo sont: Francine Gendron d'Impulsion travail, Ghislaine Paquin d' Au bas de l'échelle, Geneviève Dumont du Centre Étape, Rachel Boutin d'Accès-Travail-Femmes, Thérèse Sainte-Marie et Denise Dextraze du CIAFT. C'est à suivre...

JOYEUSES PÂQUES !!

